

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
13.12.2024
Date d'affichage
13.12.2024

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	25
Titulaires	25
Suppléants	0
Pouvoirs	10
Votants	35
19h07 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
19h37 Départ titulaire	-1
Votants	35
Quorum	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Michel CRUCHON (départ à 19h37), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY (arrivée à 19h07), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Lydie MAIGRET (pouvoir à Marianne TURPIN), Ann BAUGAS (pouvoir à Sophie de GIBON), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), Stéphane AMILCAR (pouvoir à Claude FOUCHER), William HERFORT, Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Mme Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Secrétaire de séance : M. Philippe PIARD

Délibération n° 2024 / 196

Objet : TRANSITION ENERGETIQUE – Renouvellement de la convention triennale dans la lutte collective contre les rongeurs aquatiques

Le nombre de captures ne fait que s'accroître depuis le début de la campagne de lutte collective contre les rongeurs aquatiques passant de 626 individus capturés en 2022, à 2 232 captures en 2024. Ce chiffre devrait tendre jusqu'à 2 500 à 2 700 individus capturés d'ici 2027 sur le territoire de Val ès dunes, sans qu'une baisse de ces populations ne soit pour l'heure envisagée.

Concernant le volet indemnisation des piégeurs, le montant de l'indemnisation globale a été portée en 2022 à 5 € grâce à la participation de 1,50 € du Conseil Départemental du Calvados. Cette participation a été diminuée en 2023 à 0,50 € par capture.

Lors du COPIL du 29 février 2024, le CD14 a annoncé maintenir sa participation à l'indemnisation des piégeurs de ragondins à 0,50 € par animal capturé. Afin de maintenir l'effort de mobilisation des piégeurs déjà engagés depuis 2022, le Conseil communautaire, lors de sa séance du 21 mars 2024, a validé le montant de la participation de l'EPCI à hauteur de 4,50 € pour l'année 2024, soit un total de 5 €.

L'indemnisation des piégeurs a engendré un coût de 10 044 € en 2024 pour la communauté de communes Valès dunes, en plus des coûts de coordination – animation et fonctionnement.

Il est proposé d'établir une nouvelle convention triennale 2025-2027 de lutte contre les rongeurs aquatiques avec la FREDON.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Autorise M. le Président à signer la convention triennale 2025-2027 de lutte contre les rongeurs aquatiques avec la FREDON.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Philippe PIARD



Le Président,
Philippe PESQUEREL

